

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26778**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable technique en instrumentation automatisme et électronique de puissance.

Nouvel intitulé : Responsable technique en instrumentation, automatisme et électronique de puissance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Direction du personnel militaire de la Marine - Pôle Ecoles Méditerranée	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles, 255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Spécialiste en instrumentation, automatisme, électrotechnique et électronique de puissance, l'expert technique intervient sur des systèmes industriels au niveau de la distribution d'énergie et du contrôle commande, ainsi que dans les domaines de basse et haute tension. Il est également « habilitable » HT (Haute Tension). A ce titre, il supervise ou réalise des travaux nécessitant une habilitation électrique BT/H0 (B2V, BR, BC) ou HT (H2V, HC) et contrôle les consignations électriques.

Son approche systémique lui permet d'identifier les interactions des différents systèmes et technologies employés dans l'unité et d'être le conseiller direct de la hiérarchie dans le cadre de l'optimisation des performances d'un système isolé dans les domaines de sa compétence.

Responsable de maintenance industrielle, il supervise le fonctionnement/la conduite des installations de production et de distribution d'énergie et de conduite propulsive (domaines basse et haute tension). Il est également appelé à assister l'ingénieur en titre. Polyvalent et autonome, il intervient sur plusieurs projets concomitants en s'organisant de manière rigoureuse afin de respecter les cadres procéduraux et techniques, les contraintes calendaires.

Les capacités attestsées :

L'activité de l'expert technique en instrumentation, automatisme, électrotechnique et électronique de puissance s'articule autour des axes suivants :

- Assurer la fonction d'expert « conduite des systèmes » auprès de sa hiérarchie.
- Conduire ou faire conduire les installations de production d'énergie et de conduite propulsive.
- Programmer, puis assurer ou superviser les opérations de maintenance préventive et corrective des équipements électriques de l'unité.
- Vérifier la bonne exécution des opérations de maintenance préventive et corrective des installations électriques de l'unité.
- Superviser la sécurité et la santé au travail (SST) dans le domaine électrique.
- Conseiller les utilisateurs (exploitants) sur la conduite des systèmes.
- Conseiller le personnel et la hiérarchie en matière de mobilité professionnelle.

Contraintes particulières :

- Port de charges lourdes ; exposition au bruit ; postures contraignantes ; contraintes thermiques chaudes ou froides.
- Horaires décalés ; interventions en semaine comme les week-ends ou en soirée ; déplacements sur le territoire national ou à l'étranger pour de courtes ou de longues périodes.
- Confrontation régulière à des situations d'urgence et des imprévus.
- Espace confiné des locaux d'intervention ; travail en hauteur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein de la Marine nationale, les titulaires de la certification sont employés :

- dans des services dont les effectifs varient de 10 à 50 personnes, à terre et à bord de navires.
- dans des secteurs d'activités variés : l'électricité, l'électrotechnique, l'instrumentation, l'automatisme et informatique industrielle, l'électronique de puissance dans les domaines de basse et haute tension.
- dans divers contextes et environnements : sur le territoire national ou à l'étranger, en opérations extérieures (missions de courte ou longue durée, dans un contexte de paix ou d'autres cadres plus complexes).

Dans le secteur civil, les emplois sont proposés en optimisation des performances de systèmes fonctionnant en isolé (automobile, navire, train, avion), en production d'énergie et en pilotage d'interventions de maintenance. Les titulaires sont particulièrement recherchés par les grandes entreprises, les PME et PMI dans les secteurs de l'automobile, l'agroalimentaire, la métallurgie, les transports aériens, la construction et les installations électriques, la construction navale, la pétrochimie, la santé, les industries de transformation et manufacturières et les services publics.

Ingénieur, Expert en bureau d'étude, Expert en prévention des risques

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

H2502 : Management et ingénierie de production

H2501 : Encadrement de production de matériel électrique et électronique

Réglementation d'activités :

1. Lois et décrets réglementant l'exercice de tout emploi dans les domaines basse et haute tension :

o UTEC 18-510 : Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique

o Décrets no 2010-1016, 2010-1017 et 2010-1018 du 30 août 2010 ; Décret no 2010-1118 du 22 septembre 2010

2. L'habilitation sur des installations « haute tension » et « basse tension » est obligatoire pour exercer dans les domaines d'emploi ciblés par la certification : Habilitation BT/H0 (B2V, BR, BC) et HT/HTA (H2V, HC).

3. L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification comporte 11 unités :

- Optimiser les performances des systèmes électriques faisant appel à l'instrumentation, l'automatisme et la conversion de puissance.
- Déterminer les modalités de fonctionnement des installations et systèmes électriques en situation normale, lors de légers dysfonctionnements, en cas d'avarie majeure et en fonction des priorités de sa hiérarchie.
- Garantir le fonctionnement nominal des installations dans le respect des principes et de l'architecture de circuits d'électronique numérique, d'électronique analogique, des Automates Programmables Industriels, des réseaux de communications de terrain et d'électronique de puissance.
- Elaborer les listes de travaux à effectuer au sein du service en prévision de l'activité de l'unité.
- Effectuer ou faire effectuer la maintenance corrective des équipements électriques de l'unité dans le respect des règles de sécurité en matière de protection et de prévention des risques liés aux installations électriques.
- Vérifier le fonctionnement nominal des installations et le respect des règles de sécurité en matière de protection et de prévention des risques liés aux installations électriques lors des interventions du personnel du service ou des prestataires extérieurs et à l'issue de celles-ci.
- Garantir la tenue à jour de la documentation des installations du service à l'aide des logiciels usuels de suivi de la documentation technique des installations
- Superviser la sécurité et la santé au travail (SST) dans le domaine électrique de Haute Tension
- Effectuer des audits afin d'optimiser des processus de conduite et de maintenance de systèmes.
- Accompagner le personnel dans son emploi et sa carrière
- Conseiller la hiérarchie dans l'organisation actuelle et future du service en fonction des compétences déployées et/ou acquises par le personnel.

Ces unités de certification sont évaluées par l'étude du livret d'expérience professionnelle, un entretien avec le jury, des mises en situation sur des installations réelles et/ou des plates-formes /simulateurs.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- président : le directeur des cours ; - 5 cadres d'instruction du domaine d'emploi - membres
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable technique en instrumentation automatisme et électronique de puissance" avec effet au 01 avril 2006, jusqu'au 16 juin 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 8 titulaires de la certification par an (1 session annuelle)

Autres sources d'information :

cin_sm.direns@defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr.

www.defense.gouv.fr/marine/

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BCRM Toulon - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BCRM Toulon - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Historique de la certification :

Certification précédente : [Responsable technique en instrumentation automatisme et électronique de puissance.](#)

Certification suivante : [Responsable technique en instrumentation, automatisme et électronique de puissance](#)